

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :****Mardi 2 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mme Nadège DELPECH, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY,

Absents excusés : Mme Maggy PEZZINI a donné pouvoir à Jean-Jacques REMY ;
M. Bernard CARON a donné pouvoir à Jean-Paul LEQUEUX ;

Absents : MM. Francis DEMARQUE et Frédéric NAVARRE.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h30 : début du conseil municipal.**ORDRE DU JOUR :****Décision modificative concernant l'opération de la rampe d'accès handicapés :**

Le conseil doit prendre une décision modificative afin de financer les 8 576 € supplémentaires par rapport au devis initial (améliorations, rampe, pavés).

10 000 € seront prélevés de l'enveloppe prévisionnelle des écluses destinées à ralentir la circulation (qui ne seront pas réalisées en 2019) vers celle de la rampe d'accès.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Jean-Paul LEQUEUX propose au conseil le devis concernant le rejointoiement de toutes les pierres qui se désagrègent dans le soubassement de la mairie ainsi que la réfection de la pierre du seuil de l'entrée du secrétariat pour un montant de 1760 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

Travaux d'aménagement voirie, place de la Mairie :

Jean-Paul LEQUEUX propose au conseil le devis de la société KATEC pour la pose de 40 m² d'enrobé (décaissement, pose d'enrobé) pour parfaire l'aménagement de voirie pour l'accès handicapés. A l'unanimité, le conseil approuve le devis de 3610,80€.

Ressources Humaines - Centre de gestion :

Monsieur le Maire et le premier adjoint avait rendez-vous fin juin au centre de gestion pour statuer sur le devenir d'un agent technique communal en arrêt maladie.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**Affaires scolaires – Regroupement scolaire :**

1 agent sera réembauché à la cantine

1 agent sera embauché pour l'accompagnement des enfants dans le bus, un renfort à la cantine entre 12h00 et 13h00 et l'entretien des écoles. Ces postes seront annualisés (les agents ne travaillent que pendant les périodes scolaires).

Ces deux emplois seront en partie financés par les deux autres communes et par la région pour la partie accompagnement du transport scolaire (3 Heures par jour).

Le regroupement scolaire a entraîné un changement d'horaire de l'ATSEM.

Monsieur le Maire, Jean-Paul LEQUEUX et Nadège DELPECH ont rencontré le technicien de la RTA afin de déterminer les emplacements de retournement et d'arrêts de bus à Brancourt et à Prémontré. L'arrêt de bus de Brancourt sera placé au plus près de l'école primaire. Les panneaux sont commandés mais le marquage de l'emplacement sera réalisé avec le chauffeur du car.

La commune a demandé un devis d'assurance pour les enfants et l'accompagnatrice pendant les trajets.

Affaires scolaires – conseil d'écoles :

Nadège DELPECH résume au conseil la réunion du conseil d'école du 28 juin dernier. Un nouvel enseignant était présent, qui encadrera la classe de CE1-CE2. Il a déjà pour projet d'organiser une classe de neige.

Monsieur le Maire et Nadège DELPECH ont renouvelé aux enseignants et aux parents d'élèves, les engagements de la commune pour le financement des projets scolaires.

Manifestation contre la fermeture de la Trésorerie d'Anizy.

Le mercredi 3 juillet, à l'appel des élus d'Anizy le grand, Monsieur le Maire se rendra à Anizy pour protester contre le projet de fermeture de la Trésorerie d'Anizy.

Liste électorale – jury d'Assises

Jean-Pierre DURET qui représentait la commune au tirage au sort des jurés d'Assises rend compte de sa mission. Cette année, ce sont 12 électeurs Brancourtois qui ont été tirés au sort et qui sont susceptibles d'être juré d'Assise, contre 5 lors du précédent tirage. Ces Brancourtois recevront un courrier du tribunal les informant qu'ils sont susceptibles d'être désignés et de siéger au tribunal d'assises.

Travaux sur le réseau d'adduction d'eau :

Les travaux de rénovation de la conduite d'eau rue Saint Maurice, entre mairie et église auront lieu du 8 juillet au 14 août 2019. Une déviation sera mise en place. Une information a été distribuée dans chaque boîte aux lettres de la commune. La gendarmerie, les communes voisines ainsi que l'hôpital de Prémontré ont également été prévenus.

Travaux sur le transformateur électrique :

Le mardi 16 juillet des travaux sur le transformateur situé rue de la croix blanche à proximité de la Mairie entraîneront une coupure pour la moitié de la commune de Brancourt située entre Pinon et l'église. Pour certains quartiers, la coupure prévue est de 45 minutes, entre 8h00 et 9h00.

Pour les Brancourtois situés à proximité du transformateur, la coupure pourra durer jusqu'à 4 heures entre 8h00 et 13h00.

Installation de 3 candélabres :

Jean-Paul LEQUEUX annonce au conseil que l'installation des 3 réverbères prévus rue Chanteclerc, rue des clos fleuris et rue de la forêt, a été réalisée.

Modification du règlement de la pêche :

Suite au conseil de l'assureur de la commune, un panneau « baignade interdite » sera posé à proximité de l'étang communal. Il sera ajouté un article au règlement de la pêche de l'étang qui précise que « la baignade, le canotage et toute autre forme d'embarcation sont interdits ».

Par délégation des pouvoirs du Maire, Mme Nadège DELPECH et M. Jean-Paul LEQUEUX sont habilités à contrôler les pêcheurs et faire appliquer le règlement de pêche de l'étang communal.

Concours de pêche :

Le dimanche 21 juillet, suite à la demande de M. CROQUET qui en est membre, l'association des pêcheurs de CLACY ET THIERRET organise un concours de pêche au blanc avec pour objectif de débarrasser l'étang d'un maximum de poissons chats.

SIRTOM :

Jean-Louis DUROS rend compte au conseil de la dernière réunion du SIRTOM. Il présente brièvement le rapport annuel du SIRTOM pour 2018 dont voici quelques chiffres :

Le SIRTOM emploie 82 agents permanents ;

55% des déchets du SIRTOM sont recyclés, (44% pour la collecte, 55% pour les déchetteries)

30% des foyers sont équipés d'un composteur fourni par le SIRTOM ;

Par rapport à 2010, chaque habitant produit 15% de déchets résiduels en moins. (Pour information, dans notre communauté de commune : 168,5 kilos par an par habitant en 2018 contre 169,08 kilos en 2017).

La collecte consomme 376 000 litres de gas-oil. (Coût en 2017 : 427 570 € ; coût en 2018 : 562 284 €. Voilà qui justifie la réorganisation des circuits de collectes.)

Référendum d'initiative partagée concernant la privatisation des aéroports de Paris :

Suite à la demande lancée par 248 parlementaires de tous bords politiques, un référendum d'initiative partagée (RIP) pourra être organisé concernant la privatisation des aéroports de Paris. Il n'aura lieu que si 4,7 millions d'électeurs français se déclarent favorables à ce référendum.

Si vous souhaitez apporter votre soutien à ce référendum d'initiative partagée, vous pouvez soit :

- Déposer votre soutien directement sur le site Internet <https://www.referendum.interieur.gouv.fr> ;
- Vous rendre dans l'une des mairies désignées pour recueillir ces soutiens : LAON, SOISSONS, CHAUNY, TERGNIER, SAINT QUENTIN... Le soutien sera recueilli soit au moyen d'un ordinateur fourni sur place, soit sur format papier.

Fête communale :

Suite à l'observation les années précédentes d'un certain gaspillage de poulet dans l'assiette des enfants, il est décidé de tester « un menu enfants » en proposant des nuggets. L'invitation au repas et son coupon réponse seront modifiés en ce sens et distribués la semaine prochaine.

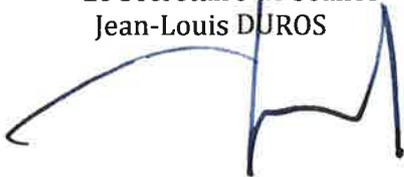
La séance est levée à 20h30.

Prochain conseil municipal :

Une réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 20 août à 18h00 afin de terminer la préparation du repas de la fête communale.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK